

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 88 (1961)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Au Conseil des patoisants romands  
**Autor:** Pasche, O.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-232203>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Au Conseil des patoisants romands

Le Conseil s'est réuni dimanche 25 septembre au Comptoir suisse, à Lausanne, présidé par Joseph Gaspoz, à Sion, avec Oscar Pasche comme secrétaire.

Le président regrette l'absence de M. Henri Naef, à Bulle, malade et de M. Joseph Badet, président des patoisants jurassiens, à St-Ursanne, empêché. Il souhaite une cordiale bienvenue à M. Ernest Deillon, nouveau membre fribourgeois, qui remplace feu M. Denis Pittet, de même qu'un autre disparu, M. l'abbé Nicolas Sierro, curé à Salins, enlevé à 41 ans seulement.

Après lecture du procès-verbal, M. Gaspoz fait un tour d'horizon touchant l'activité patoisante au cours de l'été : fête jurassienne à St-Ursanne, avec pièce de théâtre de notre ami Badet ; fête valaisanne à Randogne le 7 août, assemblée constitutive de l'Association cantonale fribourgeoise le 14 août. Il relate la publication prochaine de la grammaire de patois vaudois de Henri Nicolier, à la Forclaz, en félicite les Vaudois et propose que le Conseil acquière 20 exemplaires de cet ouvrage.

Les Valaisans, eux, auront bientôt un vocabulaire français-patois, important ouvrage dû au Rd père Zacharie, à Sion, également en impression. Et le président n'oublie pas de signaler notre journal le *Conteur romand*, toujours bien rédigé avec l'appui de précieux collaborateurs, alors que le secrétaire romand s'efforce de le diffuser surtout dans les cantons de Fribourg, Valais et le Jura.

## YVERDON

*Un relais...*  
**Le Buffet !**

A. MALHERBE-HAYWARD  
Téléphone (024) 2 31 09

Suivant l'ordre du jour, M. Gaspoz reprend la question de l'Exposition nationale de 1964. La Direction de l'Exposition a fait parvenir sa réponse au Conseil, elle propose de collaborer au secteur *Art de vivre, conservation des valeurs du passé*.

On prévoit en plus une manifestation d'un jour réunissant les patoisants de toute la Romandie.

Quant à la fête romande de 1961, désirée dans le canton de Vaud par les membres du Conseil, M. Decollogny, président vaudois relève la modestie des ressources de son Association et la diminution des membres. Il propose qu'on organise une « Journée » au Comptoir, la veille du Jeûne fédéral, laquelle remplacerait pour une fois l'assemblée traditionnelle des Vaudois.

M. Fernand-Louis Blanc donne quelques nouvelles du concours littéraire des patois romands, dont les travaux doivent parvenir à *Radio-Lausanne jusqu'au 31 octobre*. Quelques-uns sont déjà rentrés. La désignation des membres des jurys est différée jusqu'après le délai prévu, le Conseil décidant de se réunir à nouveau le 19 novembre.

Touchant la désignation de nouveaux Mainteneurs du patois, les Associations cantonales sont priées de faire des propositions et de les adresser au Conseil avant le 19 novembre.

Enfin, on reprend l'idée de posséder un disque microsillon de patois, de 40 minutes. On y choisirait les meilleures productions patoises des concours, lesquelles devraient être présentées par des diseurs qualifiés. Chaque association devra désigner trois diseurs, un pour chaque région linguistique.

Et le Conseil se sépare à 17 heures, après une séance intéressante et constructive.

O. Pasche.